

057
**DÉCISION N°2020- DU 7 FEVRIER 2020
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 du 30 OCTOBRE 2018, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Stéphane GAC, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le mercredi 12 février 2020 et le mercredi 19 février 2020 inclus.

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON